



# Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 3 novembre 2021  
Direction : Direction des travaux publics et des transports  
N° d'affaire : 2021.BVD.3390  
Classification : Non classifié

## Berne, Lindenuweg 1, gymnase du Kirchenfeld, rénovation des salles de sport de Schönaue, crédit d'engagement destiné la réalisation

### 1. Objet

Le gymnase de Kirchenfeld utilise les infrastructures sportives de Schönaue. Celles-ci sont vétustes et nécessitent des mesures de remise en état et de rénovation. Le crédit demandé de 4,66 millions de francs (coûts totaux de 5,47 millions de francs déduction faite des frais d'étude de projet de 0,81 million de francs qui ont déjà été approuvés) permettra de financer les travaux prévus pour la salle de sport et les aménagements extérieurs et pour les adaptations spatiales des installations sportives de Schönaue à Berne. Le crédit comprend également un montant de 70 000 francs pour les équipements spécifiques aux utilisateurs qui sera imputé à la Direction de l'instruction publique et de l'éducation.

### 2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

| Classe d'immobilisations                           | Montant en CHF | Durée d'utilisation |
|----------------------------------------------------|----------------|---------------------|
| Loisirs, sports, détente, Bâtiments (Gros-œuvre 1) | 1 400 000      | 80                  |
| Loisirs, sports, détente, Bâtiments (Second œuvre) | 3 910 000      | 25                  |

### 3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

| Dépenses d'investissement totales | Dont inv. générant une plus-value | Dont inv. préservant la valeur | Réserve en % |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------|
| 5 310 000                         | 531 000                           | 4 779 000                      | 13           |

## Explications sur les différents sous-totaux

### 4. Lien avec le plan d'investissement

#### Dépenses d'investissement par année

| En mio. CHF                                  | Total | Années<br>précé-<br>dentes |   |     |     |      |     |   |   | Années<br>suivantes |
|----------------------------------------------|-------|----------------------------|---|-----|-----|------|-----|---|---|---------------------|
| Selon le présent arrêté                      | 5.31  | 0                          | 0 | 0.2 | 0.2 | 4.41 | 0.5 | 0 | 0 |                     |
| Selon le plan d'investissement du 18.08.2021 | 7.2   | 0                          | 0 | 0.4 | 0.3 | 5.7  | 0   | 0 | 0 |                     |

Concernant les écarts entre le plan d'investissement et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 4.5 du rapport.

Les chiffres ci-dessus ne présentent que les coûts d'investissement de la DTT. Les coûts totaux présentes dans la décision d'octroi du crédit comprennent en plus les coûts imputés sur le compte de résultats : 90 000 francs pour la décontamination (DTT) et 70 000 francs pour l'équipement (INC).

### 5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

#### Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

| Classe d'immobilisations                           | Montant |
|----------------------------------------------------|---------|
| Loisirs, sports, détente, Bâtiments (Gros-œuvre 1) | 17 500  |
| Loisirs, sports, détente, Bâtiments (Second œuvre) | 156 400 |

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

### 6. Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Aucun